

CONSEIL MUNICIPAL de SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET Procès-Verbal

Séance du 23 juillet 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juillet 2026

Compte rendu affiché le 28 juillet 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 19

Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire

Secrétaire élu : Madame Yvette BRETONNIER.

Membres présents : Monsieur Pierre VARLIETTE, Madame Yvette BRETONNIER, Monsieur Gilles RAYNARD, Monsieur Thierry LOISON, Madame Marielle SERAILLE, Madame Marie-Jo DELORME, Monsieur Patrick DUCREUX, Madame Nathalie BATAIL, Madame Sandrine BOINON, Monsieur David PUPIER, Monsieur Hervé GREGOIRE, Monsieur Ludovic CARRET, Monsieur Alexandre LAVANDEIRA, Madame Emilie DANVE, Madame Stéphanie AUTER, Madame Gwendoline CHALON.

Membres excusés : Madame Isabelle LOTISSIER (pouvoir à Yvette BRETONNIER), Monsieur Fabrice BONNET, Monsieur Cédric COQUARD.

Monsieur le Maire prend la présidence de la réunion du Conseil Municipal. Il ouvre la séance et procède à la vérification du quorum. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 19h20. Il donne lecture des pouvoirs : Madame Isabelle LOTISSIER (pouvoir à Yvette BRETONNIER).

Le Conseil Municipal propose comme secrétaire de séance Madame Yvette BRETONNIER.

• Aménagement urbain du centre-bourg : orientations et validation des emprises du projet, phasage des travaux, modification au contrat de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ludovic CARRET. Il présente le périmètre d'intervention choisi en réunion de commission pour les travaux de la première phase : Rue de la Cour Denis (depuis la résidence seniors jusqu'au carrefour) ; rue de l'Eglise ; rue de Lyon ; Place du Plâtre (elle n'était pas intégrée dans le programme de travaux mais a été ajoutée du fait de sa minéralité et de désimperméabiliser les surfaces, mais aussi de la convivialité qu'il faut trouver dans cet espace) ; début de l'avenue des 4 Cantons. L'estimation de cette première est de 1 150 000 euros HT. En amont de l'aménagement, sont programmés des travaux de réfection de conduites d'eau potable à charge du Syndicat. Par contre, la CCMDL a inscrit pour 2027 et 2028 des travaux sur les réseaux d'eaux usées et la Commune est en attente des retours d'études pour les travaux d'eaux pluviales. Les travaux d'aménagement envisagés ne conduiront pas à un blocage total du centre-bourg. Ils seront réalisés par tranches, afin de ne pas engendrer de problèmes de circulation et d'accès aux commerces et services. La commission urbanisme se réunira le jeudi 10 septembre avec le maître d'œuvre « Réalités » afin préparer l'aménagement qui sera présenté lors d'une séance du Conseil Municipal et fera ensuite l'objet d'une consultation de la population et des commerçants et services. Pour le financement, outre une aide de l'Etat de 200 000.00 euros déjà acquise, il sera demandé des financements auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du contrat Ambition Région, mais aussi auprès du Département et des fonds européens. Il pourrait rester à financer, environ 600 000 euros, par fonds propres et/ou emprunt.

Monsieur le Maire souhaite que le Conseil Municipal se prononce sur l'emprise de la première phase des travaux mais aussi sur la modification du contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet « Réalités », pour un montant de 96 009.33 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide par un vote l'emprise de la première phase comme présentée (Votants : 17 (dont un pouvoir) – oui : 17 – Non : 0- Abstention : 0) et le contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet « Réalités » d'un montant de 96 003.33 euros HT (Votants : 18 (dont un pouvoir) oui : 18 – Non : 0- Abstention : 0).

- **Dans le cadre du projet d'Incubateur de Santé Solidaire (ISS), et de la recherche de médecins, proposition de réorganisation de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle,**

Monsieur le Maire expose que le projet d'incubateur de Santé Solidaire a été validé par l'ARS, l'Assurance Maladie et le Conseil de l'Ordre des Médecins. Cette procédure, portée par le CTPS des Monts du Lyonnais répond à une situation critique de manque de médecin sur le territoire et sera partagée entre des Maisons de Santé de Sainte Foy L'Argentière, La Giraudière et Saint Laurent de Chamousset. Le dispositif est soutenu financièrement par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes et la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) du Rhône. Il permet l'installation d'une structure composée d'un médecin solidaire avec deux médecins juniors et d'un assistant médical pendant 6 mois à 2 ans. La Commune pourrait mettre à disposition des locaux (4 bureaux). L'ISS permettrait de réintroduire une offre de soins de proximité, mais aussi d'ouvrir la voie à une nouvelle manière d'accompagner l'installation des médecins en zone rurale et de tension. Monsieur le Maire précise que l'Espace 2 de la Maison de Santé pourrait être proposé. Cela nécessitera des modifications de locaux pour les professionnels installés et quelques travaux, mais aussi le relogement des praticiens de l'espace 2. Une réunion est programmée le mardi 28 juillet, avec les professionnels de la Maison de Santé afin de discuter sur ces aménagements, et du transfert des cabinets dans l'Espace Santé Pluriprofessionnel.

- **Validation devis imprimeur pour le bulletin municipal annuel**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Sandrine BOINON qui présente les différentes entreprises rencontrées pour la conception du bulletin municipal. Après négociations et discussions, l'entreprise IML a été retenu pour les compétences techniques et la connaissance du territoire. Le devis est de 5 412.00 euros TTC pour 1 250 exemplaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide par un vote l'emprise cette proposition (Votants : 17 (dont un pouvoir) – oui : 17 – Non : 0- Abstention : 0).

- **Le point sur les outils de communication : site internet, Facebook...**

Madame Sandrine BOINON continue la présentation des outils de communication de la Commune avec le site internet : une mise à jour sera prochainement lancée. Et une étude sera demandée à un professionnel afin de le rendre plus dynamique. Pour Facebook et Instagram, géré par les élues, il s'agit de republication d'information. Le panneau lumineux et panneau pocket sont gérés en mairie et publient essentiellement les informations communales et associatives. Madame Sandrine BOINON demande aux élus d'utiliser l'agenda partagé pour la gestion des salles pour les réunions des commissions.

- **Contrats pour le restaurant scolaire et modification du temps de travail à l'école publique,**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Yvette BRETONNIER qui présente les contrats nécessaires pour la rentrée 2026-2027 pour le bon fonctionnement du restaurant scolaire et de l'école Publique Antoine Boiron. Poste d'adjoint technique à l'Ecole publique Antoine Boiron : Augmentation du temps de travail (interventions ménage + surveillance cantine) et passage à 134.33 heures par mois annualisées. Poste aide préparation des repas et service au restaurant scolaire : 4 heures par jour, 4 heures par semaine du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027 : 54.60 heures par mois annualisées. Pour la plonge : Un poste à 3.5 heures par jour soit 47.80 heures annualisées par mois. Un poste à 3 heures par semaine + 2 heures de ménage par semaine à la salle d'animation de la résidence seniors, soit 5 heures par semaine, soit 49.66 heures annualisées par mois. Pour la surveillance au restaurant scolaire : Un poste de surveillance des enfants de l'école privée de 40 minutes par jour soit 8.19 heures par mois annualisées. Un poste de surveillance des collégiens, 2 heures par jour soit 27.30 heures annualisées par mois. Le Conseil Municipal valide ces propositions.

- **Retrait de la délibération portant sur les pouvoirs de police du Maire.**

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de retirer la délibération n°45-2026 du 29 avril 2026 portant opposition au transfert des pouvoirs de police spéciale au président de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais. En effet, La Préfecture a fait remarquer que l'opposition au transfert des pouvoirs de police spéciale relève de la compétence propre du Maire et doit être exercée par voie d'arrêté, sans intervention du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ce retrait.

- **Travaux des commissions,**

Monsieur le Maire donne la parole aux adjoints et conseillers municipaux délégués.

Madame Sandrine BOINON remercie les élus pour la distribution de la lettre d'information.

Madame Marielle SERAILLE présente un point très positif de la Vogue 2026 avec des jeunes très motivés et investis. Elle rend compte d'une réunion de présentation de la commission « Petite enfance – Loisirs » de la CCMDL avec notamment l'annonce de la préparation du 30^{ème} anniversaire du cyclo des monts.

Madame Yvette BRETONNIER fait le point sur la gestion de la canicule avec les appels passés par les membres de la commission aux personnes fragiles et l'ouverture de la salle d'animation communale climatisée, de la Résidence Seniors Le Clos de la Galène, de 10h00 à 19h00.

Monsieur Gilles RAYNARD expose que les travaux d'installation de la hotte aspirante, dans le local de plonge au restaurant scolaire, sont terminés.

Les travaux pour l'aménagement de l'ancien local de la fleuriste pour l'accueil du débit de boissons « Le Petit Biscuit » sont eux aussi terminés. L'ouverture est programmée pour le 31 juillet 2026.

Il présente un devis pour l'aménagement de la salle Suzanne Fougerouse d'un montant de 2 434.08 euros HT.

Le Conseil Municipal donne son accord : Votants : 17 (dont un pouvoir) – oui : 17 – Non : 0- Abstention : 0.

Monsieur Thierry LOISON rend compte de futures réunions avec l'association M'Ton Marché au sujet du règlement du marché forain. Les démarches pour la recherche d'un ou une fleuriste continuent.

- **Questions diverses.**

Monsieur le Maire expose avoir rencontré Monsieur Daniel MURE, Président Cantonal du Groupement des 4 Cantons et Madame Ginette DECULTIEUX, Présidente du Groupement des 4 Cantons, au sujet de l'organisation du Comice à Saint Laurent de Chamousset en 2027. Les dates proposées sont les 25, 26, 27, 28 juin 2027, car le 50^{ème} anniversaire de la Fête de la Cerise à Bessenay aura lieu le 1^{er} week-end de juillet. Il propose de demander à l'école privée de changer sa date de sa fête au Chateau

Madame Sandrine BOINON remercie les élus présents pour le 14 juillet 2026 et l'aide apportée pour l'organisation de la manifestation pour le comité des Aînés Saint Laurentais.

Prochaines séances du conseil municipal : Jeudi 17 septembre 2026 à 19h15, jeudi 15 octobre 2026 à 19h15, jeudi 12 novembre 2026 à 19h15, jeudi 17 décembre 2026 à 19h15.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h 45.

Le Maire,

The block contains a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'P. Varliette'. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp has a blue border with the text 'SAINT-LAURENT-DE-CHAMOUSSET' at the top and 'MAY 69930' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a castle tower and a cross.

Pierre VARLIETTE